

ÉCRANS Digitalisation de l'école : ils veulent avoir le choix

Dans le sud des Yvelines, le collectif Pour un Droit à une Scolarité Libre de Numérique a récemment vu le jour. Les citoyens, parents d'élèves et enseignants, veulent conserver une liberté éducative.

« Le Département veut distribuer des tablettes aux élèves de CM1. Par ailleurs, dans les écoles de nos enfants, il y a des ENT (Espace Numérique de Travail). Ce qui nous réunit, c'est l'usage imposé du numérique à la maison. Nous estimons que notre liberté éducative est bafouée. Nous avons le droit à la déconnexion », fait valoir le collectif Pour un Droit à une Scolarité Libre de Numérique.

Des citoyens de Saint-Arnoult-en-Yvelines, Bullion, Rochefort, Longvilliers et Rambouillet ont rejoint le collectif, dont certains sont enseignants au collège et au lycée.

« Nous voulons que chacun puisse avoir le choix. Nous ne voulons pas imposer un modèle.

Nous ne sommes pas dans le jugement.

LE COLLECTIF POUR UN DROIT À UNE SCOLARITÉ LIBRE DE NUMÉRIQUE

« Nous ne remettons pas en question l'usage du numérique, mais nous sommes contre les effets collatéraux. Le dispositif tel qu'il est aujourd'hui ne donne pas accès à une seule application, mais à plusieurs, dont Internet », assure le collectif Pour un Droit à une Scolarité Libre de Numérique. Car les parents s'inquiètent du contenu inadapté pour un jeune public : images pornographiques, clips sexualisés, scènes violentes ou encore contenu informatif trop

explicite (scènes de guerre, par exemple). Le piratage des ENT n'est pas pour rassurer les parents d'élèves. Si le collectif a vu le jour dans les Yvelines, sa visée est bel et bien nationale. Le groupe s'est rapproché d'un autre collectif : Cose (Collectif Surexposition Écrans) qui rassemble des professionnels de la santé.

Pour faire entendre sa voix, le collectif a rédigé une lettre ouverte.

« La lettre ouverte a été envoyée à tous les décideurs départementaux, aux maires de certaines communes. On l'a envoyée aux conseillers régionaux, aux députés, aux sénateurs. Le bureau du député de Philippe Emmanuel est revenu vers nous », détaille Pour un Droit à une Scolarité Libre de Numérique.

Le collectif se propose aussi d'aider les parents, via une lettre type, à refuser l'usage des ENT. Il est aussi disposé à se rendre dans les établissements scolaires pour échanger avec les chefs d'établissement.

L'école de plus en plus digitalisée

« Nous ne sommes pas opposés à une éducation au numérique, mais nous sommes opposés à une éducation par le numérique

POUR UN DROIT À UNE SCOLARITÉ LIBRE DE NUMÉRIQUE

De plus en plus d'écoles sont dotées de tableaux numériques. « Un des points délicats, c'est la recherche en ligne. Les enfants peuvent être confrontés à du contenu commercial, ce qui nous pose un problème », observe le collectif. Et de poursuivre : « Le conseil supérieur des programmes, rattaché au ministère de l'Éducation nationale, a publié un rapport sur l'usage du numérique par les enfants à l'école. Il en ressort notamment que les compétences dont l'enfant a besoin pour se servir du numérique sont des compétences qui s'acquièrent hors du numérique, notamment la logique. Selon le rapport, un usage tardif du numérique n'empêche en rien une bonne acquisition des méthodes. L'argument qui consiste à dire qu'il faut commencer tôt est invalidé par le conseil supérieur des programmes ».

Une professeure de l'enseignement secondaire dans les Yvelines, également membre du collectif, dénonce le manque d'imagination des élèves, des difficultés de concentration nécessaire au temps long de l'apprentissage.

« On pourrait croire que les jeunes contrôlent le numérique, mais ils en sont les esclaves. Les capacités cognitives et intellectuelles baissent. Ils perdent l'esprit critique. Le numérique éducatif glisse vers le distractif », glisse-t-elle. Ils arrivent en classe en manquant de sommeil, car



Un collectif contre l'école tout numérique est né dans les Yvelines. Pixabay

ils ont passé trop de temps sur leurs écrans avant de dormir.

« Nous sommes proches d'une catastrophe sanitaire »

Et l'Yvelinoise de pointer du doigt : « L'Éducation nationale légitime cette frénésie du numérique ».

Mais tout n'est pas à rejeter en bloc, au contraire. « Il y a des effets positifs, notamment avec les élèves ayant des troubles Dys. Le tableau numérique a aussi des avantages en classe, mais je télécharge les vidéos que je leur montre pour ne pas les exposer aux aléas des recherches sur Internet », précise-t-elle.

Le collectif garde espoir d'être entendu. Pour rappel, le Premier ministre déclarait : « concer-

nant l'usage des écrans à la maison, nous sommes proches d'une catastrophe sanitaire et éducative chez les enfants et les ados » dans une interview pour *Madame Le Figaro* le 30 novembre 2023.

En avril 2023, à la demande du président de la République, Emmanuel Macron, un groupe d'experts a remis un rapport sur l'usage des écrans par les enfants. Intitulé « Enfants et écrans, à la recherche du temps perdu » le document dévoile 29 préconisations. Les experts recommandent d'« empêcher l'exposition des enfants de moins de 3 ans aux écrans » ou encore de « ne pas confier de téléphone portable aux enfants de moins de 11 ans, puis leur confier un appareil sans internet jusqu'à 13 ans ».

« La Commission recommande de ne plus utiliser l'ENT pour les enfants du primaire, afin de réserver ces es-

paces aux échanges entre enseignants et parents d'élèves. Concernant le second degré, les experts recommandent de lutter contre toutes les pratiques défavorables aux élèves dans l'usage des ENT et de Pronote et proposent par exemple de désactiver les notifications entre 19h et 7h 30 le lendemain matin. Elle préconise également d'engager un état des lieux de la place du numérique dans la stratégie pédagogique et éducative actuelle et de réaliser des études d'impact de chaque ressource numérique avant de la généraliser », conclut le rapport.

● Stéphanie PETIT

■ Lire la lettre ouverte du collectif Pour un Droit à une Scolarité Libre de Numérique : www.droit-a-une-scolarite-libre-de-numerique.fr